

B U L L E T I N D E LIAISON

LES OFFICES DE L'HABITAT

Offices Publics d'Habitations à Loyer Modéré
Offices Publics d'Aménagement et de Construction

n°65

janvier 2006

Une année de bonnes volontés

La Fédération compte maintenant 282 Offices adhérents, avec les regroupements qui ont eu lieu en 2004 et en 2005.

Les résultats de l'année 2004, dernier exercice analysé, viennent de sortir. Ils montrent que les Offices, avec un patrimoine évalué à 2.150.000 logements locatifs, foyers compris, ont maintenu un bon niveau de constructions (près de 18.000 logements par an), de réhabilitations (autour de 55.000 - avec une nouvelle diminution des PALULOS -), et d'acquisitions diverses (environ 4.000). Ils ont, en même temps, conforté leur situation financière en poursuivant une pratique modérée des loyers qui ont progressé en euros par logement d'environ 3 %, et en soutenant l'effort de maintenance qui a représenté 21,2 % des loyers. Et cela, alors que les charges de structure ont continué à progresser, notamment pour les charges de personnel (impacts de la législation sociale et de la gestion de proximité) et de gestion (poids des assurances, des cotisations à la CGLLS, des audits sur le service et le patrimoine...). Le chiffre des ventes de logements locatifs à personnes physiques a été stable (autour de 1.700).

Globalement l'autofinancement 2004 a représenté 6,7 % des loyers et les indicateurs du bilan sont apparus confortés. Cette situation s'est directement traduite dans la poursuite de l'activité par la mobilisation des capacités financières en faveur d'une augmentation des projets de construction déposés en 2005 (près de 24.000 logements dans le cadre du PCS et de 8.000 logements au titre des opérations ANRU). Les démarches de réorganisation sont engagées, avec les collectivités de rattachement : études en cours, projets mis en œuvre avec l'appui de la Fédération et le concours de la CGLLS.

Les volontés des Offices ne trouvent pas toujours l'écho nécessaire du côté des décisions demandées pour les soutenir : certes la réforme vers le statut unique avance, au rythme des procédures, et le chantier reste impressionnant pour aboutir à l'accomplissement de la réforme en 2009 ; les propositions sur les coopérations entre Offices (rapport Loloum) semblent oubliées ; le dossier de l'adaptation des possibilités de prises de participation dans les sociétés d'HLM reste à instruire ; nos propositions pour les contrats des directeurs généraux demeurent sans suite... Cependant il nous est demandé d'encourager la production ; de conclure un accord sur la vente des logements locatifs ; de contribuer au soutien des dispositifs pour l'emploi ; de développer les plans de patrimoine... en poursuivant l'action et en améliorant, bien sûr, les résultats.

L'année qui s'ouvre s'annonce donc pleine de perspectives pour les uns et pour les autres, chacun dans ses responsabilités. Nous avons du pain sur la planche. Souhaitons que 2006 soit une année de bonnes volontés réciproques.

Jean-Pierre Caroff

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL FÉDÉRAL

Jean-Pierre CAROFF

RÉÉLU PRÉSIDENT

Le Conseil Fédéral qui s'est réuni le 7 décembre 2005 à Paris après le renouvellement partiel statutaire a reconduit Jean-Pierre Caroff, vice-président de l'OPAC de Brest réélu dans sa région, à la présidence de la Fédération.

Le Conseil a procédé à la désignation des instances et des représentations fédérales (v. p. 2 et 3). Au Bureau Fédéral, Stéphane Peu (président de l'OPAC Plaine-Commune) remplace Claude Massu comme vice-président de la Fédération et Jacques Mayoux (DG d'Aquitanis) succède à J-P. Cané comme Trésorier.

Les élections 2005 ont concerné 31 des 60 sièges du Conseil qui comprend 12 nouveaux conseillers fédéraux, 9 dans le collège "offices" et 3 dans le collège "directeurs". Le collège "locataires" n'était pas renouvelable.

Le Comité fédéral d'autocontrôle était également soumis à renouvellement. Le Conseil a reconduit Christiane Courtin (administratrice de l'OPDHLM du Gard) à la présidence du CFA et désigné Hervé Marseille (vice-président d'Arc de Seine Habitat) comme vice-président du CFA.

Au cours de sa réunion le Conseil Fédéral a ouvert le débat sur la vente des logements locatifs. Il a arrêté les dates des réunions fédérales et fixé l'assemblée 2006.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2006

LES 30 ET 31 MAI

A PARIS

I - INSTANCES FÉDÉRALES

Présidents d'honneur de la Fédération :

Albert Denvers (ancien Président de la Fédération et de l'Union Hlm) ; Jacques Badet (ancien Président de la Fédération)

■ CONSEIL FÉDÉRAL ET BUREAU

Le bureau

Président :

Jean-Pierre Caroff (coll. off. - Bretagne - V. Pdt OPAC de la CU de Brest)

Vice-Présidents :

Françoise de Veyrinas (coll. cooptés. - Pdte OPAC de Toulouse)
Stéphane Peu (I.d.F - Pdt OPAC Plaine Commune)

Secrétaire Général :

Jean Moulin (Coll. Cooptés - Pdt OPAC du Havre)

Trésorier :

Jacques Mayoux (coll. dir. - Dir. Gal de l'OPAC de la CU de Bordeaux)

Secrétaire Général Adjoint :

Michel Chevallier (coll. loc. - Adm. de l'OPAC de Paris)

Autres membres du Bureau :

Jean-Claude Besnard (coll. off.-Pays-de-la-Loire - Pdt OPAC de Cholet) ; Jean-François Debat (coll. off. - Rhône-Alpes - Adm. de l'OPHLM de Bourg en Bresse) ; Yvon Ducron (coll. off. - Nord-Pd.C. - Adm. de l'OPAC du Pas-de-Calais) ; Jean-Louis Dumont (coll. off. - Lorraine - Adm. de l'OPAC de la Meuse) ; Denis Liquet (coll. off. - Pays de la Loire - Adm. de l'OPHLM de Nantes) ; Jean-Yves Mano (coll. cooptés - Pdt de l'OPAC de Paris) ; Joseph Vidal (coll. off. - Languedoc Roussillon - Pdt de l'OPHLM de l'Aude).

Conseillers fédéraux associés au Bureau

Représentant AFPOLS : Bernard Rivalta

Représentant HABITAT ET TERRITOIRES CONSEIL : Bernard Oliver

Représentant AORIF : Clément Guion

Autres membres du Conseil Fédéral

Collège "offices"

Jean-Jacques Benoit (Aquitaine - V. Pdt OPAC de la CU de Bordeaux) ; Grégory Berkovicz² (Basse-Normandie - V. Pdt OPHLM de Caen) ; Christian Bourquin (Languedoc-Roussillon - Pdt OPHLM des Pyrénées-Orientales) ; Alain Cacheux (Nord-Pd.C. -Pdt OPAC de la CU de Lille) ; Michel Champredon² (Haute Normandie - Pdt OPAC de l'Eure) ; Xavier Deschamps (Centre - Pdt OPAC du Loiret) ; Jean-Pierre Emter (Hte-Normandie - Pdt OPAC de Rouen) ; Elizabeth Fromont² (Centre - V-Pte Adm. OPHLM de Chartres) ; Guy Giraud (Rhône-Alpes - Pdt OPAC de St-Etienne Région) ; José Gonzalez (Midi-Pyrénées - Pdt OPHLM du Tarn-et-Garonne) ; Danièle Guillaume (Auvergne - Pdte OPAC de Clermont-Ferrand) ; Clément Guion (I.d.F - Adm. OPHLM de Malakoff) ; Maddy Guy (Bourgogne - Pte OPAC de Dijon) ; Denis Jacquat (Lorraine - Pdt OPAC de Metz) ; Bertrand Kern² (I.d.F - Pdt OPHLM de Seine St Denis) ; Jean-Luc Laurent (I.d.F - Adm. OPHLM du Kremlin-Bicêtre) ; Jean Thomas Laurent² (I.d.F - Pdt OPHLM de Bobigny) ; Jean-Yves Le Bouillonnet (I.d.F - Pdt OPHLM de Cachan) ; Dominique Lesparre (I.d.F - Adm. OPHLM d'Argenteuil-Bezons) ; Didier Manier² (Nord-Pd.C - Pdt OPAC du Nord) ; Claude Marnières (Bourgogne - V. Pdt OPHLM de la Nièvre) ; Daniel Maury (Midi-Pyrénées - Pdt OPHLM du Lot) ; Roger Menn (Picardie - Pdt OPAC des Communes de l'Oise) ; Gérard Menuel (Champagne-Ardenne - Pdt OPAC de Troyes) ; Jean-Pierre Moineau² (I.d.F - Pdt OPHLM de Vitry-sur-Seine) ; Francis Muckensturm (Alsace - Pdt OPHLM de la CU de

Strasbourg) ; Jean-Pierre Nicoud (PACA - Pdt OPHLM de Nice et Alpes-Maritimes) ; Bernard Oliver (PACA - Pdt OPAC de Marseille) ; Guy Potin (Bretagne - Pdt OPAC de Rennes Métropole) ; Jean-Baptiste Raffali² (Corse - Pdt OPHLM de la Haute-Corse) ; Bernard Rivalta (Rhône-Alpes - Pdt OPAC de Villeurbanne) ; Alain Rodet (Limousin - Pdt OPHLM de Limoges) ; Joseph Roy (Poitou-Charentes - Pdt OPHLM de Rochefort) ; Alain Veyret² (Aquitaine - Pdt OPHLM d'Agen) ; Jean-Michel Vuillaume² (Franche-Comté - Pdt OPAC de Haute Saône) ; Jean-Jacques Weiss² (Alsace - V. Pdt OPAC de Colmar).

Collège "locataires"

Alice Bochaton (Adm. OPHLM de Valence) ; Colette Bury (Adm. OPAC de Saône-et-Loire) ; Alain Egimbrod (Adm. OPHLM de Montreuil) ; André Faraut (Adm. OPHLM de Nice et Alpes Maritimes) ; Michel Jacottin (Adm. OPAC de Versailles).

Collège "directeurs"

Membres du Conseil

Geneviève Gahmi-Descamps² (Dir. - OPHLM de Bagnolet) ; Dominique Gaillard² (Dir. Gal - OPAC de l'Isère) ; Didier Loubet (Dir. Gal - OPAC de Tours) ; Bernard Marette² (Dir. Gal - OPAC de Seine Maritime) ; Bernard Schaefer² (Dir. Gal - OPAC de la Moselle) ; Jean-Marc Vignes (Dir. Gal - OPAC du Calvados).

Remplaçants (dans l'ordre de remplacement)

Jean-Luc Fontaine (Dir. Gal - OPAC d'Ille et Vilaine) ; Patrice Hugot (Dir. Gal - OPAC de Mâcon) ; Eric Bouchaud (Dir. Gal OPAC de Poitiers) ; Jean-Michel Guenod (Dir. Gal OPAC des Bouches du Rhône) ; Alain Cattoni (Dir. OPHLM Arcueil Gentilly) ; Charles Montecatine (Dir. Gal - OPAC du Nord).

■ COMITÉ FÉDÉRAL D'AUTOCONTRÔLE

1. Membres élus

Collège "Présidents / administrateurs"

Philippe Dresin (Pdt OPAC du Pays de Romans) ; Huguette Legros (V. Pdte OPAC de L'Indre) ; Christian Le Bihan (Pdt OPAC de Quimper Cornouailles) ; Robert Zermati (Adm. OPAC de Chelles).

Collège "directeurs"

Claude Cendrès (Dir. OPHLM de Corse du Sud) ; Christian Collas (Dir. Gal - OPAC de la Vienne) ; Jean-François Cornuz (Dir. Gal - OPAC des Hautes Pyrénées) ; Jean-Pierre Jordan (Dir. Gal - OPAC de Colmar) ; Jean-Michel Stecowiat (Dir. Gal - OPAC du Pas de Calais).

2. Membres désignés par le Conseil Fédéral

Collège "Présidents / administrateurs"

Christiane Courtin (Adm. OPHLM du Gard) ; Philippe Kaltenbach (Pdt OPAC de Clamart) ; Hervé Marseille (Pdt OPHLM de Meudon) ; Jean-Pierre Nicoud (Pdt OPHLM de Nice et Alpes Maritimes) ; Joseph Niol (Adm. OPHLM du Morbihan)

Collège "directeurs"

Jean-Pierre Cané (OPHLM Seine-et-Marne) ; Hervé Guérin (OPAC d'Angers) ; Hubert Legeay (OPAC de Chambéry) ; Philippe Varenne (OPAC Sud-Deux-Sèvres) ; Charles Vinit (OPAC de la Savoie)

3. Personnalités qualifiées associées

En raison de leurs compétences particulières pour apporter tout conseil technique relatif à la gestion des Offices : Philippe Decaudin (Adm. OPAC de Poitiers) ; Jean Iahns (ancien Dir. Gal OPAC Savoie) ; Michel Lachambre (Adm. OPHLM de Meudon) ; Georges Mothron (Pdt OPHLM Argenteuil-Bezons) ; Michel Moullart (Adm. OPHLM de Nanterre).

¹Nouveaux membres du Bureau en 2005 - ²Nouveaux conseillers fédéraux

ET REPRÉSENTATIONS FÉDÉRALES

■ CONSEIL DE DÉONTOLOGIE

Président : Christiane Courtin

Membres : Philippe Dresin ; Christian Le Bihan ; Christian Collas ; François Cornuz

II - REPRÉSENTATIONS DE LA FÉDÉRATION

■ INSTANCES CONFÉDÉRALES DE L'UNION

Assemblée générale de l'Union et Conseil national HLM

Les membres du Bureau Fédéral

Comité Exécutif de l'Union

Jean-Pierre Caroff ; Françoise de Veyrinas ; Stéphane Peu ; Jean Moulin

Organisation et administration de l'Union

Filiale

- **HABITAT ET TERRITOIRES CONSEIL :** Bernard Oliver

Organismes associés

- **AFPOLS :** Bernard Rivalta ; Colette Bonfils
- **IFMO :** Stéphane Peu
- **HABITAT FORMATION :** Jean-Marc Vignes ; Bernard Blanc ; Nicole Diricq

Revue HLM - Aujourd'hui - Communication Union

Bernard Schaefer

Commission paritaire du personnel de l'Union

Denis Liquet

■ INSTANCES ET INSTITUTIONS EXTERNES

Instances et relations avec les Pouvoirs Publics

Conseil National de l'Habitat (CNH) : Jean-Pierre Caroff ; *suppléant :* Didier Manier

Commission Nationale de Concertation (CNC) :

Jean-Pierre Caroff ; *suppléants :* Jean-Claude Besnard ; Maurice Carraz

Conseil Supérieur des HLM : Jean-Pierre Caroff

Société de garantie de l'Accession : Charles Vinit, Grégory Berkovicz, Jean-Marie Ballet.

Relations avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

Bernard Rivalta

Autres représentations externes

Coopération internationale

Cecodhas : Jean-Pierre Caroff, Michel Lachambre, Joseph Niol, Joseph Vidal

Club HLM International : Jean Moulin ; Joseph Vidal ; Joseph Niol

Habitat et Francophonie : René Rouquet ; Charles Vinit ; Jacques Lafont

Comité européen des entreprises publiques (CEEP) : Jean-François Debat ; Michel Champredon

COFHUAT/FIHUAT : Georges Lemoine ; Joseph Niol ; Joseph Vidal

III - COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

■ COMMISSION ET GROUPES DE TRAVAIL DE L'UNION

Commissions du Comité Exécutif

Suivi de la rénovation urbaine

Jean Moulin (V. Pdt) ; Jean-Pierre Fort ; Hervé Guérin ; Denis Liquet, Alice Bochaton

Décentralisation, politique sociale

Jean-Pierre Caroff (Pdt) ; Dominique Gaillard ; Elizabeth Fromont ; Didier Manier

Suivi de la relance de la production

Stéphane Dambrine (V. Pdt) ; Jacques Mayoux ; Grégory Berkovicz ; Guy Potin

Accession-vente logements locatifs

Jean-Claude Besnard (V. Pdt) ; Roger Menn ; Jean-Michel Stecowiat ; Bertrand Kern

Projet développement durable du Mouvement

Clément Guion ; Bernard Schaefer ; Joseph Vidal ; Michel Chevallier

Conseil national HLM

Les membres du Bureau fédéral

■ COMMISSIONS FÉDÉRALES

Prospective :

Grégory Berkovicz ; Jean-Claude Besnard ; Alice Bochaton ; Xavier Deschamps ; Françoise de Veyrinas ; Yvon Ducron ; André Faraut ; Geneviève Gahmi-Descamps ; Dominique Gaillard ; Danièle Guillaume ; Clément Guion ; Maddy Guy ; Michel Jacottin ; Christian Le Bihan ; Didier Loubet ; Jacques Mayoux ; Roger Menn ; Jean-Pierre Nicoud ; Bernard Oliver ; Guy Potin ; Joseph Vidal.

Mise en place du statut des Offices :

Grégory Berkovicz ; Michel Chevallier ; Jean-François Debat ; André Faraut ; Dominique Gaillard ; Denis Liquet ; Didier Loubet ; Bernard Marette ; Claude Marnières ; Jacques Mayoux ; Jean Moulin ; Joseph Niol ; Stéphane Peu ; Joseph Roy ; Bernard Schaefer ; Jean-Marc Vignes ; Jean-Jacques Weiss.

■ COMMISSIONS FÉDÉRATION-PARTENAIRES

Fédération-Syndicats

Délégation employeurs

Jean-Pierre Caroff ; Didier Loubet ; Jacques Mayoux ; Jean Moulin ; Jean-Marc Vignes ; Stéphane Peu

Fédération-Locataires (Protocole élections)

Michel Champredon ; Françoise de Veyrinas ; Geneviève Gahmi-Descamps ; Clément Guion

CALENDRIER DES REUNIONS FEDERALES

1^{er} SEMESTRE 2006

RÉUNIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL ET DU BUREAU FÉDÉRAL

CONSEIL FÉDÉRAL	Mercredi 11 janvier	10h00
BUREAU FÉDÉRAL	Mercredi 1 ^{er} mars	10h00
CONSEIL FÉDÉRAL	Mercredi 29 mars	10h00
BUREAU FÉDÉRAL	Mercredi 10 mai	10h00

ASSEMBLEE GENERALE A PARIS

30 et 31 mai 2005

Conseil Fédéral

Lundi 29 mai à Paris

BUREAU FÉDÉRAL	Mercredi 7 juin	10h00
BUREAU FÉDÉRAL	Mercredi 12 juillet	10h00

LES OPHLM ET LE NOUVEAU RÉGIME DES CONTRATS DE LA FPT

Les articles 14 et 15 de la loi du 26 juillet 2005 modifient l'article 3 alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984 sur la FPT. Ces dispositions ne modifient pas les conditions légales justifiant le recrutement d'agents contractuels pour occuper des emplois permanents dans les offices publics d'HLM (OPHLM), mais elles modifient les conditions de durée et de renouvellement des contrats.

La loi du 26 juillet introduit pour certains agents un contrat à durée indéterminée au terme d'une durée maximale de six ans de contrats successifs. Ces nouvelles règles sur le renouvellement des contrats s'appliquent aux agents en fonction selon leur ancienneté.

1. Les nouvelles règles relatives à l'encadrement des contrats à durée déterminée.

Pour les deux cas de recrutement autorisés par l'article 3 de la loi de 1984, la durée maximale des contrats est fixée à trois ans. Le renouvellement des contrats est possible et s'effectue par reconduction expresse. Au delà de la période maximale de six ans, la reconduction intervient par décision expresse et pour une durée indéterminée.

2. L'application de ces nouvelles règles aux agents en fonction dans les OPHLM.

a) Les contractuels recrutés avant le 27 juillet 2005, en fonction ou en congés, qui ont été recrutés sur un emploi permanent selon les dispositions du décret du 15 février 1988 à la date du 27 juillet 2005, se voient appliquer les nouvelles règles sur le renouvellement de leur contrat : renouvellement par *décision expresse* et, le cas échéant, transformation du contrat en *contrat à durée indéterminée*.

Ceux qui étaient en fonction *depuis six ans au moins* de manière continue à la date du 27 juillet 2005, et qui ont déjà atteint ou dépassé la nouvelle durée maximale d'emploi sous contrat à durée déterminée ne pourront pas voir leur contrat reconduit pour une nouvelle durée déterminée.

b) Les contractuels qui remplissaient les conditions ci-après à la date du 1^{er} juin 2004, ou au plus tard au terme du contrat en cours, bénéficient d'une *transformation automatique* de leur CDD en CDI :

- être âgé d'au moins cinquante ans.
- être en fonction ou bénéficiaire d'un congé dans le cadre du décret du 15/02/1988.
- justifier d'une durée de services effectifs au moins égale à six ans au cours des huit dernières années,
- occuper un emploi en application des 4^o, 5^o et 6^o de l'article 3 de la loi de 1984. Il s'agit

des emplois d'agents contractuels occupés en l'absence de cadre d'emploi de fonctionnaire, et en catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient. C'est, en particulier, le motif principal sur lequel sont fondés les recrutements des directeurs, directeurs financiers et directeurs de la communication dans les OPHLM.

3. Les nouvelles règles de recrutement d'agents contractuels.

Les règles de la loi du 27 juillet 2005 s'appliquent pour certains recrutements :

- lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes (art.3, alinéa 4 de la loi de 1984 modifiée).

- lorsqu'il s'agit d'emplois de niveau de la catégorie A et lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient (art.3, alinéa 5 de la loi de 1984 modifiée).

Ne sont pas concernés par ces nouvelles dispositions les autres cas de recrutement des agents contractuels prévues par l'article 3 de la

loi de 1984, qui sont recrutés et gérés dans le cadre du décret du 15 février 1988. Sont concernés :

- les agents recrutés pour des emplois permanents pour assurer le remplacement momentané de titulaire ou pour faire face pour une durée maximale d'un an, à la vacance temporaire d'un emploi ;

- les agents recrutés pour un besoin saisonnier ou occasionnel (pour une durée de six mois).

Ne sont pas non plus concernés les agents non titulaires recrutés sur le fondement d'autres dispositions de la loi de 1984 :

- certains emplois fonctionnels de directeur (art.47 de la loi de 1984, décret du 6 mai 1988 fixant les emplois concernés pour les OPHLM : cas des directeurs de + de 15 000 logements) ;

- les collaborateurs de cabinet (art.110).

Les services de la Fédération sont à la disposition des Offices pour toute question d'interprétation et d'application de ces nouvelles règles statutaires.

LES PROJETS DES OFFICES DANS LE PCS SELON LES DECLARATIONS 2005

(Source : Enquête Fédération - situation au 15.01.06)

Régions	Estimation sur la base des projets déclarés pour 2005			
	Total*	Logements PLUS	PLS	Foyers**
ALSACE	520	390	100	30
AQUITAINE	1 850	1 250	550	50
AUVERGNE	780	670	20	90
BASSE-NORMANDIE	410	380	-	30
BOURGOGNE	720	560	50	110
BRETAGNE	2 150	1 900	160	90
CENTRE	760	620	80	60
CHAMPAGNE-ARDENNE	510	350	140	20
CORSE	80	80	-	-
FRANCHE-COMTE	410	340	20	50
HAUTE-NORMANDIE	370	190	180	-
ILE-DE-FRANCE	3 580	2 630	770	180
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1 700	1 460	200	40
LIMOUSIN	500	380	100	20
LORRAINE	590	560	20	10
MIDI-PYRENEES	880	790	20	70
NORD - PAS-DE-CALAIS	1 710	1 440	250	20
PAYS DE LA LOIRE	950	920	20	10
PICARDIE	990	670	320	-
POITOU-CHARENTES	540	420	20	100
PACA	540	310	120	110
RHONE-ALPES	3 040	2 200	440	400
Total pour les Offices	23 580	18 510	3 580	1 490

* en logements et équivalent-logements

** en équivalent-logements

Le plan de cohésion sociale a fixé un objectif de programmation de 68 000 logements locatifs sociaux pour les HLM sur 2005.

L'évaluation des projets pour les Offices en représente 34,7%, hors opérations ANRU qui comportent 7 850 projets de construction déposés en 2005.

Les chiffres ci-joints ont été communiqués par 272 Offices sur 281 constructeurs potentiels en 2006.

Les chiffres définitifs pourront corriger légèrement à la baisse l'estimation faite en Ile-de-France.

